

## Délais pour indemnisation

## Par gardian84, le 17/04/2013 à 19:10

Bjr.Suite à un jugement , le service juridique de mon ancienne assurance doit "récupérer "une certaine somme auprès du vendeur du véhicule qui à engendrer une procédure auprès du tribunal (vices cachés et autres suite à un achat de ce véhicule).Le jugement date de janvier 2011 , après maintes relances et prises de renseignements , je ne sais quelle position adopter auprès de mon ancienne assurance.Celle-ci se renvoie " la balle " avec l'huissier. Celui-ci me dit que le vendeur du véhicule n'est pas solvable , mais je sais que cette personne possède une demeure dans laquelle il offre des chambres d'hôtes et autres (séminaires ....), ceci décrit un site internet !!!

Quels suggestions pourriez-vous me donner? Merci à vous.